



Dois je refaire une demande de rupture conventionnelle ou démissionner?

Par french59, le 14/05/2019 à 16:50

Bonjour

Je suis en arrêt depuis le 10 décembre 2018, pour harcèlement moral. J'ai fait une demande de rupture conventionnelle en janvier 2019 qui ma été refusée. j'ai écrit une lettre pour expliquer la situation au CARSAT, Sécurité Social, CHSCT et inspection du travail. j'ai été voir le médecin du travail pour un pré rendez vous qui n'a pas été concluant, il me demande de refaire une lettre de rupture conventionnelle et ou je demissionne, je tiens aussi a préciser qu'il savait avant moi que j'allais recevoir une lettre et que apparemment mon entreprise n'est pas aux normes sur certains point. je suis suivi psychologiquement, j'ai l'impression que personne ne veuille m'aider puisque l'inspection et anpe me dise de rester en arrêt. que dois je faire ?

merci